



Procès-verbal du Conseil d'Administration de la Compagnie des Archers de la Trémoille du 11 septembre 2020.

Le 11 septembre 2020 à 20h30, le Conseil d'administration de la compagnie des Archers de la Trémoille s'est réuni au pôle sports de la Communauté de communes du Thouarsais 46, rue de la Diligence à Ste Verge sur convocation du président.

Le Conseil d'Administration était présidé par M. Tony DAHAIS, en qualité de président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme Isabelle MARTIN, secrétaire de l'association.

Plus de la moitié des administrateurs étaient présents ou représentés. Le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 9 des statuts. **Tous les participants portaient le masque conformément aux directives sanitaires exigées dans le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié.**

Présents :

Président :	Tony Dahais
Trésorier :	Didier Rabin
Vice-trésorière :	Anita Dahais
Secrétaire :	Isabelle Martin
Vice-secrétaire :	Pierric Boinot

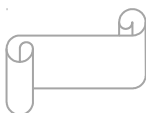
Membres : Alain Sudrat, Alain Banchereau, Stéphanie Chabauty, Patrick Boinot, Mathieu Roux, Olivier Martin, Thomas Banchereau .

Excusés : Marc Aubert, Yvon Marot, Sylvie Proust, Vivien Martin (représentant des jeunes),

Début : 21h00

Ordre du jour :

- I. Validation du compte-rendu de la réunion du C.A. du 4 juillet 2020
- II. Retour sur les animations réalisées (Centre de Loisirs, école ouverte au collège à Loretz d'Argenton)
- III. Retour sur les portes ouvertes du mercredi 9 septembre 2020
- IV. Contrôle d'honorabilité des encadrants bénévoles et des membres de l'équipe dirigeante
- V. Retour sur les réunions avec la nouvelle équipe municipale de la ville de Thouars
- VI. Retour sur la réunion des encadrants du club (organisation des entraînements encadrés)



- VII. Les mesures sanitaires pour la reprise (Masques, gel, etc.)
- VIII. Organisation des entraînements encadrés avec le B.E. Jonathan HERIN
- IX. Le marché fermier de Luzay
- X. Entretien des installations (ciblerie, allées, etc.)
- XI. Le terrain de tir en campagne de Rochemenue (ciblerie, responsable, etc.)
- XII. Le périscolaire
- XIII. Le retour de nos demandes de subventions (A.N.S.)
- XIV. Communication (Affiche pour les partenaires, autocollants, flyers, etc.)
- XV. Assemblée générale du comité départemental de tir à l'arc des Deux-Sèvres, (candidats pour représenter notre association).
- XVI. Préparation de l'assemblée générale ordinaire de notre compagnie ;
 - o Ordre du jour
 - o Les invitations
 - o Les convocations
 - o Les heures de bénévolat, les dons aux œuvres
 - o Le compte de résultats 2019-2020
 - o Préparation du budget prévisionnel 2020-2021
- XVII. Questions diverses

I. Validation du compte-rendu de la réunion du C.A. du 4 juillet 2020

Rien à signaler. Le Compte-rendu est donc validé.

II. Retour sur les animations réalisées (Centre de Loisirs, école ouverte au collège à Loretz d'Argenton)

Ces 2 animations se sont bien passées. Celle du centre de loisirs a été réglée. Celle de l'école ouverte au collège de Loretz d'Argenton est en attente de paiement. Seulement 4 enfants ont bénéficié de l'animation les 24,26 et 28 août 2020. Cette année les animations ont rapporté plus d'argent alors qu'elles ont été moins nombreuses.

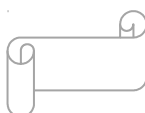
III. Retour sur les portes ouvertes du mercredi 9 septembre 2020

Il y a eu 70 participants en flux dispersé mais continu. C'est la première année que Tony n'a reçu aucun appel téléphonique en amont de cette journée. On a accueilli des jeunes mais aussi des adultes.

À noter que Monsieur Paineau, nouveau maire de Thouars et Président de la communauté de communes du Thouarsais et Mme Gaëlle Garreau, adjointe chargée des sports de la ville sont venus essayer notre pas de tir en salle lors de cette journée.

IV. Contrôle d'honorabilité des encadrants bénévoles et des membres de l'équipe dirigeante

Cela ne concerne que les encadrants bénévoles et pas les membres dirigeants pour l'instant. Il faut fournir un extrait de casier judiciaire pour les encadrants bénévoles.



V. Retour sur les réunions avec la nouvelle équipe municipale de la ville de Thouars

Une première réunion s'est tenue avec Tony, Patrick et un élu chargé des bâtiments, et de l'événementiel et des associations. Il est apparu que d'autres bâtiments dans la ville de Thouars abritent du matériel d'associations depuis longtemps en sommeil qui n'est sans doute plus assuré.

Après que cet élu a vu tout notre matériel (qui est assuré) il nous dit qu'il réfléchira à une solution. Une visite complète de nos installations a été réalisée (Espace clubs, Local de M. FLEURIAULT, Pas de tir Philippe MORIN)

Une seconde réunion réunissait Tony, Patrick, Mathieu, des représentants des associations de pétanque, Sophie Babin et Jérôme Denuault du pôle sport de la communauté de communes du Thouarsais et les nouveaux élus de la ville de Thouars chargés du sport

Les nouveaux élus semblent à l'écoute des clubs. Il a été évoqué l'utilisation du local de l'association du tir à la carabine. Cette Association ne semble plus active.

Au sujet des installations au stade Philippe Morin : des aménagements sont en projet mais pas spécialement pour le tir à l'arc. Les premiers contacts sont bons. On verra par la suite.

VI. Retour sur la réunion des encadrants du club (organisation des entraînements encadrés)

Avec le départ de Marc une nouvelle organisation des groupes d'entraînement s'impose.

Le club dispose de Tony, Yvon, Marie-Paule, Jean-Claude et Jean-Marc pour les entraînements des jeunes. Pierric continue dans l'encadrement des adultes il donnera un coup de main à Jean-Claude pour les débutants . Nicolas sera en renfort de l'équipe ponctuellement auprès des jeunes et des adultes. Jean-Marc va continuer l'encadrement des adultes débutants.

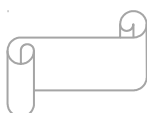
Tous les jeunes hors débutants seront regroupés en un seul groupe qui sera encadré le **mercredi de 14h00 à 16h30** et le **vendredi de 18h00 à 20h00** par Marie-Paule, Jean-Marc, Yvon, Nicolas et Tony. Les débutants seront encadrés par Jean-Claude et Pierric, renforcé par Tony, le **mercredi de 17h00 à 19h00**.

Pour les adultes débutants : Le **Mercredi de 19h00 à 21h00** et le **samedi de 10h à 12h**.

Pascal Rakotobe a été contacté pour reprendre les entraînements des jeunes mais il ne souhaite pas s'investir de nouveau dans le club pour cette année.

Tony informe que la ligue de Nouvelle Aquitaine propose des formations d'entraîneur fédéral, d'assistant entraîneur et d'arbitre. Pour être entraîneur fédéral il faut suivre des modules de formation (6 jours sur 1 an) et produire un rapport pour validation. Thomas est intéressé, il se renseignera sur le site du Comité régional.

Appel aux volontaires : on a besoin d'arbitres, car sans arbitres on ne peut pas organiser de compétition.



VII. Les mesures sanitaires pour la reprise (Masques, gel, etc.)

Lors des entraînements, tous les éducateurs doivent porter le masque. Tous les spectateurs doivent mettre leur masque également. Il est précisé que seuls les éducateurs et des archers peuvent se trouver sur le pas de tir. Les parents, conjoints ou spectateurs doivent rester sur les bancs.

Seuls les archers qui tirent peuvent retirer leur masque pendant le temps de pratique. Il faut 1m de distance entre chaque tireur à l'entraînement. (80 cm en compétition).

Pour entrer dans l'enceinte d'entraînement Mathieu a fabriqué un pupitre qui sera placé à l'entrée de notre espace d'entraînement. Il y aura un registre sur lequel il faudra inscrire son nom, son prénom et la date. Du gel hydro-alcoolique sera à disposition

Pour les archers qui viendraient hors créneaux d'entraînement (ou ne disposant pas de clé du club house) il y aura une feuille accrochée sur notre tableau d'affichage si celle-ci n'est pas en place ils noteront leur nom et prénom sur le tableau le plus propre de l'entrée de notre local. Ils devront utiliser un gel hydro-alcoolique personnel.

Le chauffage de l'espace clubs qui souffle et brasse de l'air, n'est pas adapté à la crise du Covid-19, une solution doit être trouvée avec la ville, si non il n'y aura pas de chauffage.

Pour l'organisation de nos compétitions, les inscriptions seront désormais à régler à l'avance, ce qui évitera que le greffe échange avec les participants. Un contrôle visuel seul de la licence sera effectué.

VIII. Organisation des entraînements encadrés avec le B.E. Jonathan HERIN

Les dates des entraînements qui étaient jointes au dernier compte-rendu sont maintenues.

IX. Le marché fermier de Luzay

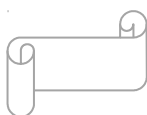
Il est prévu une animation « tir à l'arc » le samedi 26 septembre à Luzay. Il faut des volontaires pour les deux ateliers de 10h à 13h et de 13h à 16h.

X. Entretien des installations (ciblerie, allées, etc.)

Sur le terrain extérieur des cibles en mousse ont été installées, 4 autres ont été achetées mais pas encore livrées. Frédéric (papa de Noah) devrait récupérer d'autres tapis de carrière pour finir les travaux du terrain extérieur.

XI. Le terrain de tir en campagne de Rochemenue (ciblerie, responsable, etc.)

Jean-Marc emmène régulièrement des archers sur ce terrain. Il pourrait être nommé responsable de ce terrain en remplacement de Marc. Un pied d'arbre est tombé sur l'une des cibles. Tony l'a déjà réparée. En octobre il faut ranger les cibles chez le propriétaire du terrain et passer de la lasure avant le stockage.



Quelques volontaires seront nécessaires pour la journée lasure et le stockage. Peut-être le 3 octobre ?

XII. Le périscolaire

L'école de Saint-Jean de Thouars a contacté le club pour poursuivre les séances comme les années précédentes.

Aucune nouvelle des écoles de Thouars.

**Depuis la réunion, l'école de Luzay a sollicité notre compagnie pour la mise en place de 7 séances d'animation dans le cadre du sport scolaire, du 22 février au 9 avril 2021 les mercredis de 11h à 12h. Il faudra un ou deux volontaires pour seconder Tony.*

XIII. Le retour de nos demandes de subventions (A.N.S.)

L'Agence Nationale du Sport a donné ce que nous avons demandé : 3 700 €. En octobre dernier nous avons déjà reçu 2 500€.

XIV. Communication (Affiche pour les partenaires, autocollants, flyers, etc.)

Il faut réfléchir à une affiche pour nos partenaires. Les autocollants sont à refaire et doivent être plus résistants. Il faut d'autres flyers sur lesquels nous devons rajouter le terrain de Rochemenue et des photos plus récentes des archers du club.

XV. Assemblée générale du comité départemental de tir à l'arc des Deux-Sèvres, (candidats pour représenter notre association).

Prévue le jeudi 8 octobre 2020, il s'agit d'une assemblée élective seulement. Tony souhaite que quelqu'un du club s'y présente. Notre club est le deuxième en effectif dans le département, il serait inconcevable qu'il n'y ai pas de représentant Thouarsais. Dans la dernière olympiade, Marc et Tony étaient élus dans ce comité. Avis aux candidats. S'il n'y a pas de candidats thouarsais ou autres clubs du 79, les championnats départementaux seront mis en sommeil mais également le matériel du comité départemental qui peut servir à tous les clubs du département.

XVIII. Préparation de l'assemblée générale ordinaire de notre compagnie ;

o Ordre du jour

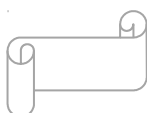
Lors de l'AG, le maintien du prix de la part club de la licence sera proposé au vote. L'ensemble du CA approuve cette proposition.

o Les invitations

Certaines invitations ont été envoyées par courrier et d'autres par mail

o Les convocations

Elles seront faites par courriels



- **Les heures de bénévolat, les dons aux œuvres**

Tony souhaite recevoir les heures de bénévolat de tous afin de les chiffrer pour les mettre dans le compte de résultats.

- **Le compte de résultats 2019-2020**

Anita nous présente le compte de résultat 2019-2020. Celui-ci vous sera présenté lors de notre AG du 2 octobre 2020. Elle indique qu'au 31 août 2020 sur le compte courant, nous avons la somme de 4415,95€ et 17435,58€ sur le livret et qu'au 11 septembre, jour de notre réunion sur le compte courant 4215,70€ et sur le livret 17435,58€.

On envisage l'achat de cibles en mousse et un télémètre.

- **Préparation du budget prévisionnel 2020-2021**

Tony présente le dossier : il y a encore des cases à remplir.

XVI. Questions diverses

- Olivier demande si une minute de silence est prévue pour Jeannette lors de cette assemblée générale. Tony indique qu'il avait prévu.
- Des personnes se sont fait connaître pour entrer dans le conseil d'administration du club. Il est obligatoire d'avoir 5 femmes au minimum dans le conseil d'administration. Si le nombre n'est pas atteint le siège restera vacant.
- Rappel pour pouvoir voter lors de l'AG, il faut être à jour de sa cotisation.
- Un pot de l'amitié à la fin de l'assemblée n'est pas une bonne idée dans les conditions sanitaires actuelles. Il n'y aura pas de pot habituel à la fin de l'AG.

L'ordre du jour est épuisé à 23h17.

À THOUARS le 11 septembre 2020

Le président de séance



La secrétaire de séance

